

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 MARS 2025
Délibération n° DE_2025_005

Le 03 mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, MASNATA Mallaury, TERROT Stéphanie et TURC Jack.

Absents excusés : SIMOND Bruno (pouvoir à DESSUS Jean-François), VANDERNOOT Noémie (pouvoir à ARNEPHY Delphine)

Secrétaire : ARNEPHY Delphine

OBJET : Budget principal – Approbation du Compte de Gestion 2024 du receveur municipal.

Le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable de l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Vu le Compte de Gestion 2024 dressé par le receveur,

Après avoir constaté que les résultats du Compte de Gestion sont identiques à ceux du Compte Administratif,

Hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le Compte de Gestion du trésorier municipal du budget principal pour l'exercice 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Thierry DIDIER

